

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation :
06/09/2022

Nombre de conseillers en
exercice : 21

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Pascal LEROY, Yann DUBOSC, Christian ROBACHE, Laurent DELPECH, Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT, Marc PINOTEAU, Patrick MAILLARD, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT, Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Tony SALVAGGIO

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIR DE :

Laurent SIMON à Jean-Paul MICHEL,

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieur d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises pour lui.

Dans le cadre de la création d'un poste d'apprenti au sein du service Finances, ce poste concernerait un étudiant préparant un diplôme type bac+2 ou +3 (Diplôme de Comptabilité et Gestion – DCG)

Les missions de l'apprenti seront les suivantes :

- Enregistrement de factures
- Vérification de bons de commandes
- Exécution budgétaire (mandats, titres, immobilisation)
- Suivi du patrimoine
- Suivi financier des marchés
- Contrôle budgétaire
- Analyse financière
- Accompagnement des services gestionnaire

Il convient donc au Bureau Communautaire de délibérer sur le recours à un contrat d'apprentissage au service Finances pour une durée maximum de 3 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

❖ **RECOURT au contrat d'apprentissage,**

❖ **CONCLUT** dès la rentrée scolaire 2022-2023, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Finances	1	DCG (BAC +2 ou BAC+3)	3 ans

❖ **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire - Chapitre 012

❖ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Torcy
- Madame la Trésorière de Chelles